

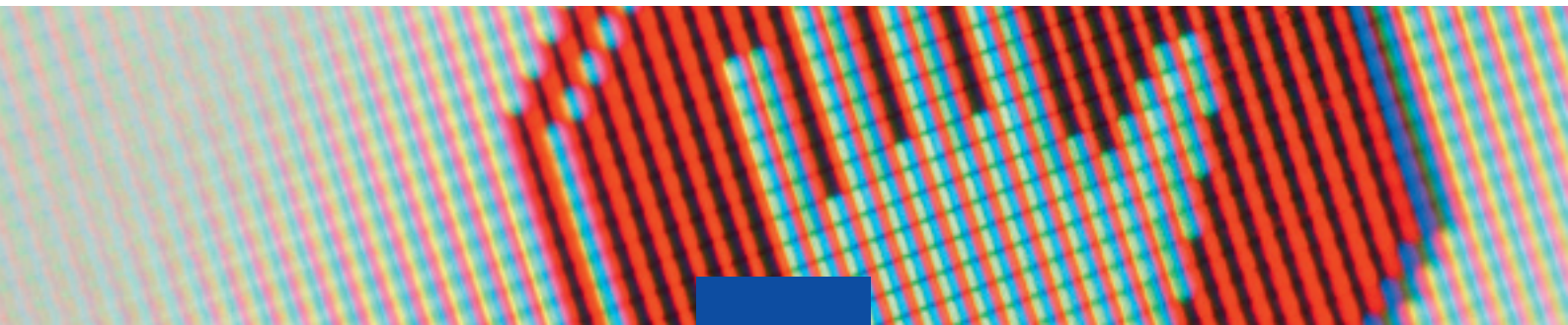


COMPRENDRE
LES POLITIQUES
DE L'UNION
EUROPÉENNE

Frontières et sécurité

**Construire
une Europe
ouverte et sûre**

Un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne (UE) est de créer un espace sans frontières intérieures, au sein duquel les personnes peuvent se déplacer, vivre et travailler librement, tout en sachant que leurs droits sont pleinement respectés et que leur sécurité est assurée.



COMPRENDRE LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

La présente brochure fait partie d'une série destinée à présenter le travail de l'UE dans ses différents domaines de compétence, les raisons qui la guident et les résultats obtenus.

Elle est disponible en ligne:

http://europa.eu/pol/index_fr.htm
<http://europa.eu/!Dq34WN>

Comment fonctionne l'Union européenne
12 leçons sur l'Europe
Europe 2020: la stratégie européenne en faveur
de la croissance
Les pères fondateurs de l'Union européenne

Action pour le climat
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture
Aide humanitaire et protection civile
Banque et finance
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et audiovisuel
Douanes
Éducation, formation, jeunesse et sport
Élargissement
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité ✘
Immigration et asile
Justice, droits fondamentaux et égalité
Lutte contre la fraude
Marché intérieur
Politique régionale
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Stratégie numérique
Transports
Union économique et monétaire et euro

SOMMAIRE

Pourquoi nous avons besoin de règles communes en matière de frontières	
L'UE en tant que zone de libre circulation	3
L'action de l'UE	
Des règles communes pour franchir les frontières	4
Pourquoi nous devons coopérer pour garantir la sécurité en Europe	
L'UE en tant qu'espace de sécurité	7
L'action de l'UE	
Des règles communes pour préserver la sécurité de tous	8
Perspectives	12
Pour en savoir plus	12

Comprendre les politiques de l'Union européenne — Frontières et sécurité

Commission européenne
Direction générale de la communication
Information des citoyens
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Manuscrit mis à jour en novembre 2014

Photo de couverture et en page 2: © Jupiterimages

12 p. — 21 × 29,7 cm
ISBN 978-92-79-41686-6
doi:10.2775/25629

Luxembourg: Office des publications
de l'Union européenne, 2014

© Union européenne, 2014
La reproduction est autorisée. Toute utilisation ou
reproduction des photos nécessite l'autorisation
préalable des détenteurs des droits d'auteur.

Pourquoi nous avons besoin de règles communes en matière de frontières

L'UE en tant que zone de libre circulation

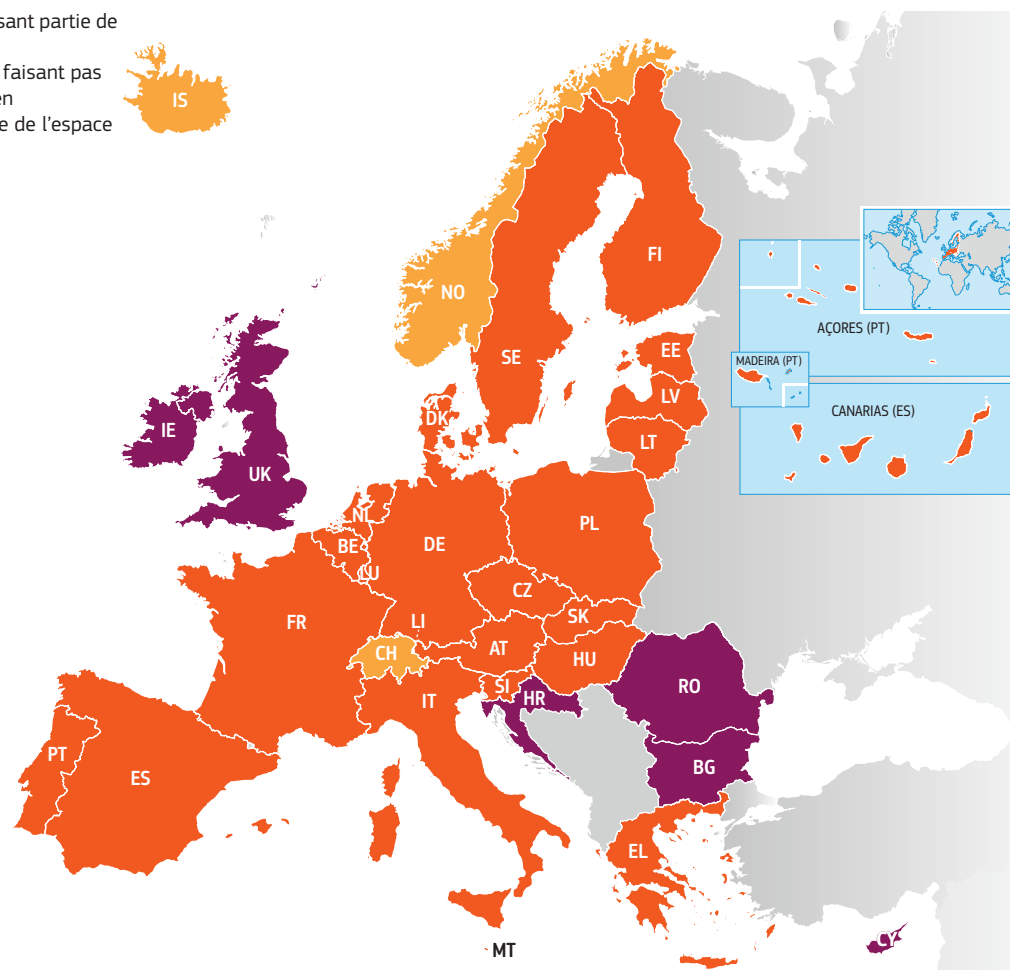
L'**espace Schengen**, une zone de libre circulation sans frontières intérieures qui couvre aujourd'hui la plus grande partie de l'Europe, est une des plus grandes réalisations de l'UE. Les personnes peuvent y circuler librement, sans être soumises à des contrôles d'identité. La signature par cinq États membres, en 1985, de l'**accord de Schengen** marque le début d'une coopération destinée à supprimer les contrôles aux frontières intérieures. Au cours des années suivantes, la plupart des États membres de l'UE et quelques-uns n'en faisant pas partie ont rejoint le mouvement. Il n'y a donc plus de contrôles le long des frontières partagées par les pays de l'espace Schengen.

Du fait de la suppression des frontières intérieures, les pays faisant partie de l'espace Schengen doivent coopérer pour maintenir un niveau de sécurité élevé au sein de la zone. Ils sont coresponsables de la gestion de leurs frontières extérieures communes et doivent à ce titre instaurer une bonne coopération avec les pays voisins de l'UE ne faisant pas partie de l'espace. Cette coopération englobe l'application de critères communs pour contrôler les frontières extérieures, l'adoption de règles communes pour entrer dans l'espace Schengen et une coopération policière renforcée entre les pays participants.

L'ESPACE SCHENGEN AU 1/7/2013

- États membres de l'UE faisant partie de l'espace Schengen
- États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'espace Schengen
- Pays hors UE faisant partie de l'espace Schengen

- AT: Autriche
- BE: Belgique
- BG: Bulgarie
- CH: Suisse
- CY: Chypre
- CZ: République tchèque
- DE: Allemagne
- DK: Danemark
- EE: Estonie
- EL: Grèce
- ES: Espagne
- FI: Finlande
- FR: France
- HU: Hongrie
- IE: Irlande
- IS: Islande
- IT: Italie
- LI: Liechtenstein
- LT: Lituanie
- LU: Luxembourg
- LV: Lettonie
- MT: Malte
- NL: Pays-Bas
- NO: Norvège
- PL: Pologne
- PT: Portugal
- RO: Roumanie
- SE: Suède
- SI: Slovénie
- SK: Slovaquie
- UK: Royaume-Uni



L'action de l'UE

Des règles communes pour franchir les frontières

Les pays de l'espace Schengen appliquent une série de règles communes pour contrôler les personnes aux frontières extérieures et délivrer des visas de court séjour dans la zone. Ces règles permettent à l'UE de contrôler efficacement ses frontières extérieures, de prévenir les menaces vis-à-vis de sa sécurité, de lutter contre le trafic d'êtres humains et de mieux maîtriser l'immigration (voir la brochure «[Immigration et asile](#)»). Elles améliorent également la transparence des critères à remplir par les ressortissants de pays hors UE pour entrer dans l'Union.



Garde-frontière slovaque effectuant un contrôle d'identité à la frontière entre la Slovaquie et l'Ukraine.

Le «code frontières Schengen» régleme le **franchissement des frontières** et le contrôle des personnes. Il indique les critères que les non-ressortissants de l'UE doivent remplir pour séjourner dans l'espace Schengen durant une durée maximale de trois mois par période de six mois: être en possession d'un document de voyage valide et, si nécessaire, d'un visa en cours de validité, et disposer de moyens de subsistance suffisants pour la durée du séjour dans le pays de destination. Le code autorise également les pays de l'espace à réintroduire à titre exceptionnel des contrôles le long de leurs frontières intérieures, mais uniquement en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure, et durant une période limitée.

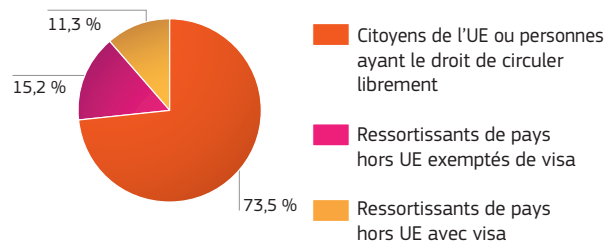
Des règles communes pour les courts séjours

La coopération dans le cadre de l'espace Schengen englobe également la **politique commune des visas**, qui facilite l'entrée légale dans l'UE, tout en renforçant la sécurité

FRANCHISSEMENT DE FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'UE

12,6 millions de franchissements par semaine (2009)

(estimations fondées sur une enquête réalisée par un État membre de l'UE)



Source: Commission européenne.

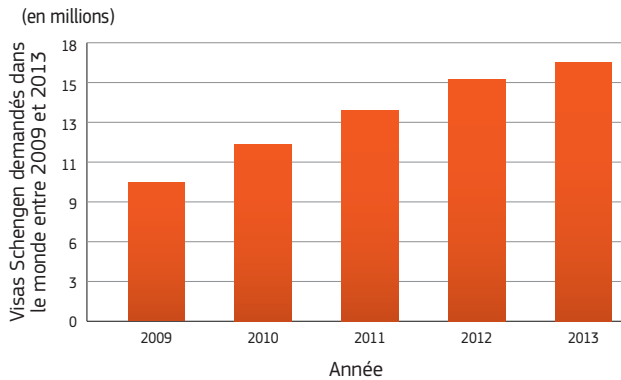
intérieure de l'Union. Le code des visas harmonise les critères et les procédures de délivrance des visas de courte durée («visas Schengen»). Il définit par exemple les modalités de demande d'un visa et les critères prédestinant au choix du pays compétent pour examiner la demande. Le visa Schengen est valable pour des séjours d'une durée maximale de trois mois par période de six mois et permet de circuler librement dans l'ensemble de la zone.

Les non-ressortissants de l'UE ne doivent pas tous posséder un visa pour pénétrer dans l'espace Schengen. L'UE a dressé des listes communes des pays dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa ou en sont exemptés. Les exemptions s'appliquent aux pays avec lesquels l'UE a signé des accords en ce sens ou aux personnes bénéficiant de droits spécifiques du fait de la conclusion d'accords bilatéraux portant sur le petit trafic frontalier, par exemple.

Vignette visa Schengen.



VISAS SCHENGEN



Pour les séjours supérieurs à trois mois, les États membres de l'UE continuent à accorder des visas de longue durée et des titres de séjour conformément à leurs règles nationales.

Afin de faciliter le franchissement des frontières extérieures de l'UE, le régime propre au petit trafic frontalier autorise les États membres à conclure des accords bilatéraux avec les pays voisins ne faisant pas partie de l'UE. Conformément à ces accords, les ressortissants de pays hors UE vivant dans une zone frontalière et qui doivent fréquemment et régulièrement traverser les frontières extérieures de l'Union ne doivent pas subir de contrôles frontaliers réguliers ni posséder de visa Schengen. Ce type de coopération améliore les échanges commerciaux, mais aussi les échanges sociaux et culturels avec les régions voisines.

Échanger des informations pour mieux gérer les frontières extérieures

Afin de mieux gérer leurs frontières extérieures communes, les pays de l'UE disposent de systèmes qui permettent aux autorités nationales de l'espace Schengen d'échanger rapidement des informations.

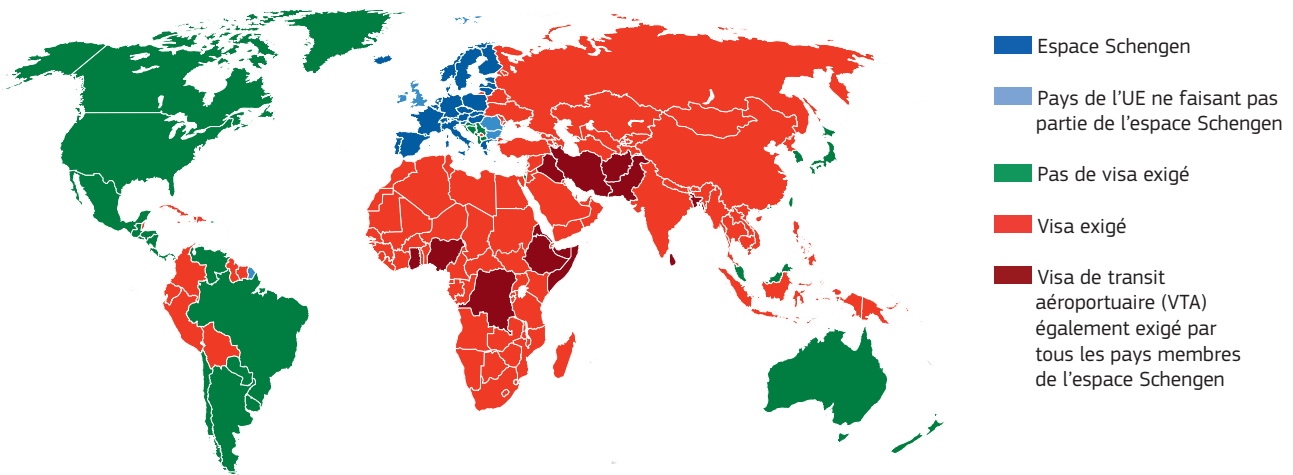
Le **système d'information Schengen** de deuxième génération (SIS II) récemment lancé permet aux autorités d'accéder plus efficacement aux informations concernant des personnes et des objets (personnes disparues, véhicules et armes à feu volés, documents d'identité volés ou perdus) et de les échanger. Il offre de nouvelles fonctions, comme l'utilisation de marqueurs biométriques (empreintes digitales, par exemple) et l'introduction d'autres types de signalements, ainsi que la possibilité de mettre en relation plusieurs signalements (l'un concernant une personne et un autre concernant un véhicule, par exemple).

Le **système d'information sur les visas** (VIS) permet aux autorités nationales d'accéder aux informations et aux décisions relatives aux demandes de visas Schengen. Il les autorise à établir des correspondances biométriques (d'empreintes digitales principalement) pour vérifier l'identité des détenteurs de visas et celle des personnes qui circulent dans l'espace Schengen sans documents d'identité ou avec des documents frauduleux. Le VIS facilite la délivrance des visas, mais contribue également à lutter contre les malversations et à protéger les voyageurs. Il aide, par exemple, à détecter les comportements frauduleux.



Les systèmes communs d'information utilisent les empreintes digitales à des fins d'identification.

ESPACE SCHENGEN – OBLIGATION DE VISA





Le centre de surveillance maritime à Toulon (France) est partiellement financé par le Fonds pour les frontières extérieures.

Les marqueurs biométriques, et notamment les empreintes digitales, sont de plus en plus utilisés à des fins d'identification, mais les techniques informatiques mises en œuvre sont extrêmement variées. L'UE effectue donc des recherches pour mettre au point des procédures biométriques simples, efficaces, qui présentent un faible coût de maintenance et d'exploitation et ne portent pas atteinte aux normes de protection des données et de la vie privée.

Le système européen de surveillance des frontières (Eurosur) est un mécanisme de coopération et d'échange d'informations entre les États membres de l'UE et Frontex. Il améliore la capacité des États membres à partager et à coordonner leurs ressources et à réagir aux incidents survenant à leurs frontières extérieures. Ce mécanisme leur permet également de mieux lutter contre la criminalité transfrontière, d'empêcher les franchissements illégaux de frontières et de réduire la mortalité en mer des migrants.

Le mécanisme d'évaluation Schengen

L'application des règles concernant les contrôles aux frontières, la politique des visas et d'autres domaines de la législation relative à l'espace Schengen, tels que la



L'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) est chargée de la gestion opérationnelle du VIS, du SIS II et d'Eurodac, un système d'information qui permet de comparer les empreintes digitales des demandeurs d'asile (voir à ce sujet la brochure «Immigration et asile»). À l'avenir, l'agence pourra également être chargée de développer et de gérer d'autres systèmes d'information au titre de la politique des affaires intérieures, comme le système d'entrée-sortie et le programme d'enregistrement des voyageurs.



L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) coordonne la coopération opérationnelle des États membres en vue de gérer leurs frontières extérieures communes. Frontex coordonne différents types d'actions, telles que les opérations conjointes aux frontières maritimes et terrestres des États membres. L'agence déploie également à leur demande des équipes d'intervention rapide aux frontières (RABIT), composées de gardes-frontières nationaux, dans les États membres confrontés à une situation urgente et exceptionnelle à leurs frontières extérieures. Elle maintient également des contacts avec les autorités de gestion des frontières des pays non membres de l'UE, afin d'échanger des informations sur les menaces communes.

coopération policière et la protection des données, est soumise à une évaluation conjointe de la Commission européenne et des États membres. Le mécanisme d'évaluation Schengen consistait à l'origine en un examen par les pairs effectué par des experts des États membres, la Commission ayant un rôle d'observateur. Aujourd'hui, celle-ci coordonne les évaluations, qui sont réalisées dans le cadre de programmes annuels et pluriannuels décidés avec les États membres. Ces évaluations sont réalisées sur place ou au moyen d'un questionnaire détaillé. Des recommandations sont ensuite envoyées aux États membres afin qu'ils corrigent les éventuelles carences constatées durant l'évaluation.

Fonds de l'UE pour la gestion des frontières extérieures

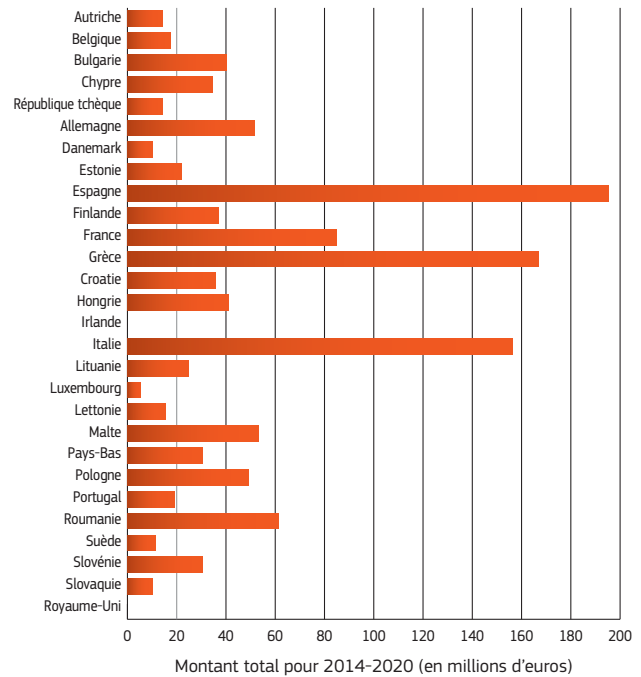
Du fait de leurs frontières extérieures communes, tous les États membres de l'UE doivent investir dans leur protection pour assurer la sécurité dans l'ensemble de l'Union. Le coût de gestion des frontières peut toutefois être très élevé pour certains États membres, notamment ceux situés aux frontières extérieures de l'Union, qui sont plus particulièrement exposés à des pressions migratoires. Le **Fonds pour les frontières extérieures 2007-2013** et le **Fonds pour la sécurité intérieure 2014-2020** (FSI) soutiennent les pays pour lesquels le contrôle des frontières extérieures communes représente une lourde charge financière. Au cours de la période 2007-2013, le Fonds pour les frontières extérieures a alloué 1 856 millions d'euros à des actions menées au niveau national et de l'UE. Ces actions ont porté sur les contrôles frontaliers, la surveillance et la gestion des flux de personnes aux frontières extérieures, l'amélioration des activités des autorités consulaires et le soutien à la politique commune des visas afin de faciliter les déplacements légitimes et de lutter contre les

franchissements de frontières illégaux et la fraude aux visas. Elles ont sensiblement amélioré les contrôles aux frontières des États membres, notamment en accélérant les contrôles et en modernisant les systèmes de surveillance des frontières.

Pour la nouvelle période de programmation financière (2014-2020), le Fonds pour la sécurité intérieure (l'instrument applicable aux frontières et aux visas) recevra 2 764 millions d'euros afin de financer des actions liées à la gestion des frontières extérieures, avec la possibilité de financer les coûts d'exploitation des systèmes et des équipements acquis précédemment. Une aide financière est également allouée pour soutenir l'achat, par les États membres, d'équipements servant à réaliser des opérations conjointes de Frontex et des activités de coopération consulaire et à appliquer les mesures concernant les frontières intelligentes (système d'entrée-sortie et programme d'enregistrement des voyageurs).

Dans une perspective à plus long terme, le programme européen de recherche en matière de sécurité contribue également à la gestion des frontières extérieures. En ce qui concerne la sécurité des frontières, ce programme traite d'aspects tels que la surveillance maritime, les contrôles aux frontières, l'élaboration de nouvelles cartes d'identité et la détection de marchandises de contrebande. Le projet Closeye, par exemple, vise à fournir à l'UE un cadre opérationnel et technique en vue d'améliorer la connaissance de la situation et la capacité de réaction des autorités chargées de surveiller les frontières extérieures de l'UE.

FONDS POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE – FRONTIÈRES



Remarque: L'Irlande et le Royaume-Uni ne participent pas au FSI-Frontières.
Source: Commission européenne.

Pourquoi nous devons coopérer pour garantir la sécurité en Europe

L'UE en tant qu'espace de sécurité

On peut vivre dans une relative sécurité en Europe. Les services répressifs nationaux, tels que la police et les douanes, ainsi que les autorités judiciaires compétentes, jouent un rôle important à cet égard. Toutefois, les citoyens, les entreprises, voire les gouvernements, peuvent devenir victimes du crime international organisé, du terrorisme et de

la cybercriminalité, ou être confrontés à différentes crises ou catastrophes. Ces menaces, diverses et interdépendantes, sont aussi de plus en plus complexes et étendues. L'UE s'emploie donc à renforcer la coopération et la coordination entre les États membres afin d'adopter une démarche globale en cas de menaces relatives à la sécurité, au-delà des frontières et des juridictions. Il faut pour cela améliorer la coopération transfrontalière entre les autorités répressives nationales, notamment en ce qui concerne les échanges d'informations.



L'UE facilite la coopération policière transfrontalière.

L'action de l'UE

Des règles communes pour préserver la sécurité de tous

La **stratégie de sécurité intérieure de l'UE** est à la base de la coopération entre les États membres dans ce domaine. Elle prévoit des actions axées sur les menaces les plus urgentes auxquelles l'UE est confrontée. Ces actions poursuivent cinq grands objectifs stratégiques: désorganiser les réseaux criminels et terroristes, aborder les problèmes de radicalisation et de recrutement, protéger les personnes, les entreprises et les sociétés contre la cybercriminalité, renforcer la gestion des frontières extérieures communes et mieux préparer l'UE à réagir aux crises.

Lutte contre la criminalité organisée

Les réseaux criminels, outre qu'ils opèrent au niveau international, sont souvent impliqués dans de multiples activités illégales comme la traite des êtres humains, le trafic de drogue ou d'armes, le blanchiment d'argent ou la contrefaçon. Le blanchiment de l'argent provenant d'une activité illégale leur sert à en financer d'autres. Les opérations de poursuite et de condamnation relèvent de la responsabilité des États membres. L'UE a pour tâche d'aider les États membres à lutter plus efficacement contre ces réseaux en renforçant la coopération transfrontière entre les services répressifs avec l'aide d'agences européennes telles que l'Office européen de police (Europol), l'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust) et le Collège européen de police (CEPOL), en harmonisant leurs pratiques en matière de droit pénal, en poursuivant des activités de police fondées sur le renseignement et en renforçant la formation et les échanges d'informations. La nouvelle approche en matière de formation présentée dans le programme européen de formation des services répressifs (LETS) vise à doter les agents des services répressifs, quel que soit leur grade (policiers, gardes-frontières et douaniers, et, s'il y a lieu, d'autres fonctionnaires publics, tels que les procureurs), des connaissances et compétences nécessaires pour prévenir et réprimer plus efficacement la criminalité transfrontière. Les criminels doivent être jugés, quel que soit le pays dans lequel ils se trouvent ou ont commis leurs méfaits.

Le **trafic d'êtres humains** est une forme moderne d'esclavage. Dans la seule UE, il concerne des centaines de milliers de personnes par an. Les fins en sont multiples: exploitation sexuelle, travail forcé, mendicité forcée, servitude domestique ou prélèvement d'organes. L'UE a harmonisé le droit pénal en matière de trafic d'êtres humains et renforcé le droit des victimes. Les États membres doivent prévoir un traitement spécial pour les victimes particulièrement vulnérables et peuvent ne pas leur infliger de sanctions lorsqu'elles ont été forcées par les trafiquants à commettre des actions criminelles. L'UE a adopté une approche

pluridisciplinaire pour lutter contre la traite des êtres humains. Celle-ci se fonde sur les droits de l'homme, elle est différenciée par sexe et axée sur les victimes et les enfants. Elle encourage le rôle joué par les rapporteurs nationaux et par des mécanismes équivalents, ainsi que la participation de la société civile. Le coordinateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains en améliore la coordination et la cohérence. Il fournit également des orientations politiques et stratégiques globales aux institutions et agences de l'UE, aux États membres, aux pays hors UE et aux organisations internationales, afin de lutter contre ce phénomène.

*Le site web de la Commission européenne consacré à la **lutte contre la traite des êtres humains** constitue une vaste source d'informations pour les professionnels, la société civile, les universitaires et d'autres intervenants dans ce domaine.*

L'UE combat également l'**exploitation et les abus sexuels concernant les enfants** en rationalisant les mesures prises par les États membres pour poursuivre les criminels et protéger les victimes. Elle s'intéresse en particulier à des phénomènes nouveaux tels que l'utilisation de l'internet pour solliciter des enfants à des fins sexuelles (*grooming*), les criminels se faisant passer pour des enfants afin de les mettre en confiance et les séduire.

L'utilisation quotidienne croissante de l'internet pour effectuer des opérations bancaires ou des achats en ligne augmente le risque de **cybercriminalité**. Cette activité lucrative présente peu de risques et ne connaît pas de frontières. Elle peut être pratiquée à grande échelle et à distance. Les particuliers, les entreprises, les États et des pans entiers de la société peuvent être victimes de fraudes et d'attaques en ligne: vol d'identité, hameçonnage (ou *phishing*: pratique consistant à obtenir frauduleusement des informations confidentielles), messages électroniques non sollicités (pourriels, spams), virus informatiques et piratage. Les systèmes et les infrastructures informatiques sont particulièrement vulnérables aux attaques des *botnets* (réseaux d'ordinateurs infectés par un virus et qui sont contrôlés par un autre ordinateur à l'insu de leurs



L'internet a du bon, mais il est aussi à l'origine de nouveaux dangers pour les particuliers, les entreprises et les États.

propriétaires). L'UE soutient la coopération opérationnelle des États membres pour lutter contre la cybercriminalité, au travers de campagnes d'information, de formations et d'activités de recherche. Elle coordonne également les mesures portant sur la sécurisation des services en ligne et la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces. Elle a en outre harmonisé les actions visant à protéger les systèmes informatiques contre les cyberattaques. Au sein d'Europol, le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3) a également pour vocation de protéger les citoyens européens et les entreprises dans ce domaine, en mettant en commun le savoir-faire et les informations, en soutenant les enquêtes pénales, en avançant des solutions à l'échelle de l'UE et en sensibilisant le public aux aspects relatifs à la cybercriminalité.

Les drogues illicites constituent une grave menace pour la santé et la sécurité des citoyens et de la société en Europe. Chaque année, environ 6 100 personnes meurent d'overdose et 1 700 des suites d'une contamination par le VIH/sida due à la consommation de drogues. Des centaines de milliers de personnes ont des problèmes de santé liés à la toxicomanie. La consommation de drogues reste élevée, un quart de la population adulte de l'UE (80 millions de personnes) ayant déjà consommé des substances illégales. Le trafic de drogue est, de loin, le plus grand marché criminel au monde et représente une source importante d'argent liquide pour les groupes criminels. Les problèmes liés à la drogue en Europe sont en constante évolution: les méthodes et les itinéraires changent rapidement et la diffusion de nouvelles drogues se fait à un rythme inégalé. On en a ainsi détecté plus de 360 dans l'UE, soit plus que le nombre de drogues illicites (234). Ces nouvelles drogues sont souvent commercialisées comme des substituts légaux à des drogues illicites (d'où leur nom d'«euphorisants légaux»), alors que la plupart n'ont jamais été testées chez l'homme et qu'elles peuvent être aussi dangereuses que des produits illicites. L'UE a un important rôle à jouer avec les États membres pour traiter ces problèmes. La législation européenne facilite la détection, l'évaluation des risques et l'interdiction de nouvelles drogues dangereuses et renforce la lutte contre le trafic de stupéfiants. Les projets financés par l'UE permettent de mettre au point des méthodes de prévention ou de traitement novatrices pour diminuer la consommation de drogues et stimuler la



La criminalité organisée est une activité extrêmement lucrative. Les malfaiteurs devraient se voir confisquer leurs gains financiers.



La contrefaçon de médicaments entraîne de graves risques pour la santé et la sécurité.

coopération transfrontière mise en place pour lutter contre le trafic. L'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies** (OEDT) fournit à l'UE et aux États membres des informations sur les drogues et la toxicomanie en Europe, afin de les aider à élaborer des mesures efficaces contre ces problèmes.

L'UE a décidé de s'attaquer au point sensible des réseaux criminels: leurs profits financiers. Des mesures ont ainsi été prises pour aider les États membres à mieux lutter contre le **blanchiment d'argent**, la **corruption** et la **contrefaçon**, et **confisquer les produits du crime**.

Le blanchiment consiste à investir de l'argent sale dans des activités légales. Pour éviter de telles pratiques, l'UE réglemente les établissements financiers en leur demandant, par exemple, de signaler toute transaction suspecte ou inhabituelle. Les sanctions pénales pour blanchiment appliquées par les États membres ont par ailleurs été harmonisées au niveau de l'UE.

La corruption est étroitement liée à la criminalité organisée et facilite la poursuite d'activités illégales (trafic de cigarettes, d'êtres humains et de stupéfiants, prostitution) qui engendrent dans la plupart des cas des menaces transrégionales. En 2014, l'UE a publié son premier **rapport anticorruption**, qui comprend un chapitre sur les marchés publics et un autre sur chacun des 28 États membres. Le rapport met en lumière les bonnes pratiques et les domaines nécessitant des améliorations, et propose des mesures concrètes pour mieux prévenir et combattre la corruption. L'UE s'emploie également à intégrer les mesures anticorruption dans les politiques internes et externes, y compris dans le semestre européen (cycle annuel de coordination des politiques économiques), et dans les politiques d'élargissement et de voisinage.

La contrefaçon est un problème mondial lourd de conséquences économiques et sociales. En 2009, les autorités douanières sont intervenues dans plus de 43 500 cas de contrefaçon aux frontières extérieures de l'UE, interceptant ainsi 118 millions d'articles suspectés d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle. La contrefaçon de produits alimentaires, de médicaments, d'engrais, de produits de soins



L'Office européen de police (Europol) aide les États membres de l'UE à lutter contre les formes graves de criminalité et de terrorisme au niveau international. En tant qu'agence de renseignement sur la criminalité, Europol collecte, analyse et diffuse des informations sur les réseaux criminels et terroristes, et fait état des tendances en la matière dans l'UE. L'Office fournit également une aide opérationnelle aux services répressifs nationaux et coordonne les enquêtes transfrontalières effectuées conjointement par les États membres.

Le Collège européen de police (CEPOL) soutient la coopération et les échanges d'informations transfrontaliers en fournissant des formations aux fonctionnaires de police des États membres, afin de leur faire connaître les outils de coopération transfrontalière et de leur apprendre à les utiliser.

corporels et d'articles pour enfants peut par ailleurs présenter des risques graves pour la santé et la sécurité. La distribution de produits de contrefaçon n'est pas seulement rendue plus facile par l'utilisation accrue de l'internet, elle représente aussi une activité peu risquée et extrêmement rentable. Pour lutter contre cette pratique, la réglementation visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle a été renforcée, les États membres pouvant désormais appliquer des sanctions et des mesures non pénales à l'encontre des faussaires.

Le dépistage et la confiscation des fonds et d'autres biens acquis de manière illégale constituent des moyens efficaces pour empêcher et décourager les activités criminelles. L'utilisation de ces fonds à des fins sociales et pour renforcer la répression et la prévention de la criminalité profite à l'ensemble de la société.

Répression du terrorisme

La menace terroriste ne connaît pas de frontières. L'UE formant une zone de libre circulation, les États membres doivent agir de manière concertée pour protéger les valeurs démocratiques de leurs sociétés, ainsi que les droits et les libertés de leurs citoyens. La **stratégie antiterroriste de l'UE** mise en place à cette fin poursuit quatre objectifs:

- empêcher la **radicalisation et le recrutement de terroristes**;
- protéger les citoyens et les **infrastructures critiques**;
- poursuivre les terroristes et les traduire en justice;
- **réagir aux attentats terroristes** et en atténuer au maximum les conséquences.

Pour empêcher les attentats terroristes, il faut détruire les fondements mêmes du terrorisme, c'est-à-dire empêcher la conversion au terrorisme et l'émergence de nouvelles générations de terroristes. La **stratégie de l'UE contre la**

radicalisation et le recrutement de terroristes prévoit des normes et des mesures communes pour aider les États membres à mieux prévenir ces phénomènes. L'UE se concentre sur des actions spécifiques capables de renforcer la valeur des mesures prises aux niveaux international, national et local pour prévenir la radicalisation terroriste et l'extrémisme violent et de fournir un important cadre de coopération pour réagir rapidement et de manière appropriée sur l'ensemble du territoire.

La participation de la société civile et des personnes qui sont en contact direct avec des individus ciblés ou des groupes vulnérables peut s'appuyer sur toute une série d'outils et de ressources. Le réseau de sensibilisation à la radicalisation met en relation les professionnels engagés dans la lutte contre ce phénomène. Il leur permet d'échanger les bonnes pratiques et de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience.

La lutte contre le financement du terrorisme est également au cœur de la stratégie de lutte antiterroriste de l'UE. Celle-ci a mis en place une série de mesures afin de couper l'accès des terroristes aux financements et les empêcher de commettre des actes criminels.

Ces dernières années, la plupart des attentats terroristes ont été commis au moyen d'**explosifs** généralement fabriqués de manière artisanale à partir de produits chimiques accessibles au grand public. L'UE essaie donc de réduire la disponibilité de ce type de précurseurs chimiques et d'améliorer la sécurité des explosifs et du matériel servant à fabriquer des bombes, afin qu'ils ne puissent pas être détournés par des terroristes. Le **plan d'action de l'UE relatif à l'amélioration de la sécurité des explosifs** définit des mesures concrètes de prévention, de détection et de réaction en ce sens.

Le risque d'attaques terroristes au moyen de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) reste élevé. Le **plan d'action CBRN** de l'UE a pour objectif global de réduire la menace liée aux incidents CBRN d'origine accidentelle, naturelle ou intentionnelle, ainsi que les dommages qui en résultent, en renforçant notamment la capacité de détection, la préparation et la capacité de réaction.

Les terroristes utilisent souvent des explosifs de fabrication artisanale pour commettre des attentats.



Les attentats terroristes peuvent également entraîner toutes sortes de situations problématiques, telles que la mise hors service d'infrastructures critiques (comme lors d'une catastrophe naturelle). Les dommages et d'autres atteintes occasionnés à des infrastructures vitales pour la société peuvent mettre en danger la sécurité et le bien-être des citoyens. L'UE a mis en place un **programme européen de protection des infrastructures critiques** (EPCIP) qui prévoit diverses mesures, parmi lesquelles une approche commune pour évaluer les besoins de protection des infrastructures classées en tant qu'«infrastructures critiques européennes» (ICE), en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports.

Dialogue et coopération avec les pays non membres de l'UE

L'UE a instauré des dialogues politiques et une coopération avec des pays étrangers et des organisations internationales comme les Nations unies afin de traiter de manière efficace des préoccupations et des problèmes communs en matière de sécurité. Elle peut s'appuyer pour ce faire sur son réseau de 140 délégations réparties dans le monde, qui représentent ses intérêts et ceux de ses ressortissants à l'étranger. Ce système permet de traiter à la source, et avant qu'elles atteignent l'UE, les menaces éventuelles contre la sécurité intérieure de l'Europe. Il permet également de faire en sorte que les actions de lutte contre la criminalité et le terrorisme soient menées de manière cohérente et complémentaire avec les politiques extérieures globales de l'UE.

L'UE dispose de plusieurs types d'instruments pour coopérer avec des pays extérieurs dans le domaine de la sécurité. Ceux-ci englobent des instruments politiques (dialogues politiques, plans d'action et stratégies de sécurité bilatéraux et régionaux, par exemple dans la région du Sahel ou la Corne de l'Afrique), des instruments juridiques (conventions internationales dans le domaine du terrorisme, des drogues, de la criminalité organisée ou de la corruption), des missions civiles de l'UE au titre de la politique de défense et de sécurité commune, ainsi que l'octroi d'une aide financière et le renforcement des capacités au titre des instruments de coopération extérieure de l'UE (instrument d'aide de coopération extérieure, instrument européen de voisinage, instrument de coopération au développement, Fonds européen de développement et instrument de stabilité).

La prévention et la lutte contre l'immigration clandestine et l'éradication de la traite des êtres humains font également partie des priorités de l'**approche globale de la question des migrations** et de la mobilité (AGMM), qui fournit le cadre général de la politique de l'UE en matière de migration et d'asile (pour en savoir plus, voir la brochure «**Immigration et asile**»).

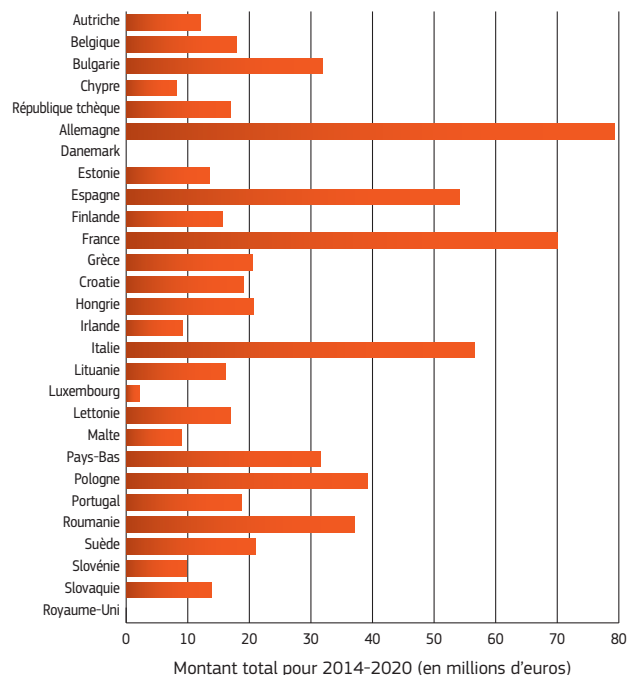
Financement de l'UE en faveur de la lutte contre la criminalité et le terrorisme

Appliqué de 2007 à 2013, le programme-cadre «**Sécurité et protection des libertés**» a soutenu la coopération transfrontalière pour prévenir et combattre la criminalité et le terrorisme. Il a mis en œuvre deux programmes spécifiques intitulés «**Prévenir et combattre la criminalité**», au titre duquel 600 millions d'euros ont été octroyés à des actions axées sur la prévention de la criminalité, l'application de la législation et la coopération opérationnelle, et «**Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme et autres risques liés à la sécurité**», qui a consacré 140 millions d'euros à la protection des infrastructures critiques et à la gestion des crises.

Afin de continuer à assurer un niveau élevé de sécurité dans l'UE, le **Fonds pour la sécurité intérieure** (instrument de coopération policière, prévention et répression de la criminalité et gestion des crises) va allouer durant la période 2014-2020 un peu plus de 1 milliard d'euros à des actions visant à combattre la criminalité transfrontière, la grande criminalité et la criminalité organisée, notamment le terrorisme, et à renforcer la coordination et la coopération entre les autorités répressives des États membres et d'autres autorités nationales. Il contribuera également à améliorer la capacité des États membres et de l'UE à gérer efficacement les risques et les crises liés à la sécurité et à protéger les personnes et les infrastructures critiques contre les attentats terroristes et d'autres incidents concernant la sécurité.

Le programme européen de recherche en matière de sécurité soutient également l'élaboration de solutions novatrices pour lutter contre le crime et le terrorisme. Dans le cadre de son

FONDS POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE – POLICE



Remarque: Le Danemark et le Royaume-Uni ne participent pas au FSI-Police.
Source: Commission européenne.

objectif global visant à renforcer la sécurité des citoyens, le programme traite de questions telles que la sécurité urbaine, la criminalistique, la protection contre les substances chimiques, biologiques, radioactives, nucléaires et explosives (CBRNE), le renseignement antiterroriste et les services

technologiques de police. Un bon exemple de cet investissement est le projet EDEN, qui couvre l'ensemble du cycle CBRNE (prévention, préparation, réaction et rétablissement) et vise à développer et à garantir la capacité de résilience de l'UE.

Perspectives

La création de l'espace Schengen, une vaste zone de libre circulation qui couvre la quasi-totalité de l'Europe, est un des accomplissements les plus remarquables et les plus tangibles de l'UE. Cet espace a entraîné une augmentation sans précédent de la mobilité des ressortissants européens et étrangers, qui peuvent se déplacer librement sur ce territoire commun. Il constitue également un élément essentiel de la croissance et de la prospérité des pays de l'UE. Les élargissements récents et futurs de l'espace Schengen ne cessent de renforcer la liberté de circulation des individus. L'UE va continuer à faciliter l'accès légal au territoire de ses États membres, tout en prenant des mesures pour garantir la sécurité de ses frontières extérieures. Un système va être mis en place à cette fin, dans lequel Frontex, l'agence européenne de protection des frontières, pourra mobiliser des ressources provenant de tous les États membres afin de constituer des équipes européennes de gardes-frontières pouvant être déployées rapidement.

La criminalité et le terrorisme transfrontières continuent à menacer la sécurité intérieure de l'Union et demandent par conséquent des réponses claires et complètes. L'action de l'UE va améliorer la coopération entre les services répressifs

des États membres, notamment pour lutter contre la traite des êtres humains, la contrebande, la cybercriminalité et la corruption. Pour combattre le terrorisme et la radicalisation, l'UE va définir des mesures qui auront des effets concrets sur certains aspects, tels que les combattants étrangers. Les citoyens européens qui se rendent à l'étranger pour rejoindre des organisations terroristes représentent à leur retour la menace la plus grave pour la sécurité intérieure de l'UE, tant sur le plan de la radicalisation et du recrutement que sur celui de la capacité à perpétrer des attentats terroristes. L'UE est également en train de créer un système pour traiter les données des dossiers passagers (PNR), c'est-à-dire des informations recueillies par un transporteur aérien dans le cadre de ses activités courantes, comme le moyen de réservation et l'itinéraire complet, et qui sont importantes pour lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme. Par exemple, le traitement des données des dossiers passagers permet de détecter le mouvement de combattants étrangers qui quittent l'UE ou y reviennent par avion. Une démarche harmonisée au niveau de l'UE permettra également de garantir un niveau de protection approprié et cohérent lors du traitement de ces données dans l'UE.

Pour en savoir plus

- ▶ **Direction générale des affaires intérieures de la Commission européenne:** <http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs>
- ▶ **Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne:** <http://frontex.europa.eu>
- ▶ **Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice:** <http://www.eulisa.europa.eu>
- ▶ **Site web de la Commission européenne contre la traite des êtres humains:** <http://ec.europa.eu/anti-trafficking>
- ▶ **Observatoire européen des drogues et des toxicomanies:** <http://emcdda.europa.eu>
- ▶ **Office européen de police:** <https://www.europol.europa.eu>
- ▶ **Collège européen de police:** <http://www.cepol.europa.eu>
- ▶ **Des questions sur l'Union européenne?**
Europe Direct peut vous aider: 00 800 6 7 8 9 10 11 — <http://europedirect.europa.eu>

